



ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Arrêté n° 228U2023

Le Maire de la commune d'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE,

- VU** la demande en date du 9 octobre 2023 par laquelle la SELARL PROGEO CONSEILS, demeurant à CLISSON (44190) 8 bis place Saint-Jacques, pour définir l'alignement de la parcelle cadastrée section AB numéro 355, située le long du 71 rue de la Chapelle, dont la propriétaire est Mme Marie AUGER ;
- VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L. 112-1 et suivants ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** l'état des lieux ;
- VU** le plan d'alignement joint ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement demandé au droit de la parcelle précitée est défini par le plan d'alignement annexé au présent arrêté, matérialisant la limite du domaine public.
En bordure de la Rue de la Chapelle, l'alignement est matérialisé par les points A et B.

ARTICLE 2 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.
Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté.

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, le 6 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Guy CORNU



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune d'AIGREFEUILLE-SUR-MAINE pour attribution

Publié le :

10 NOV. 2023

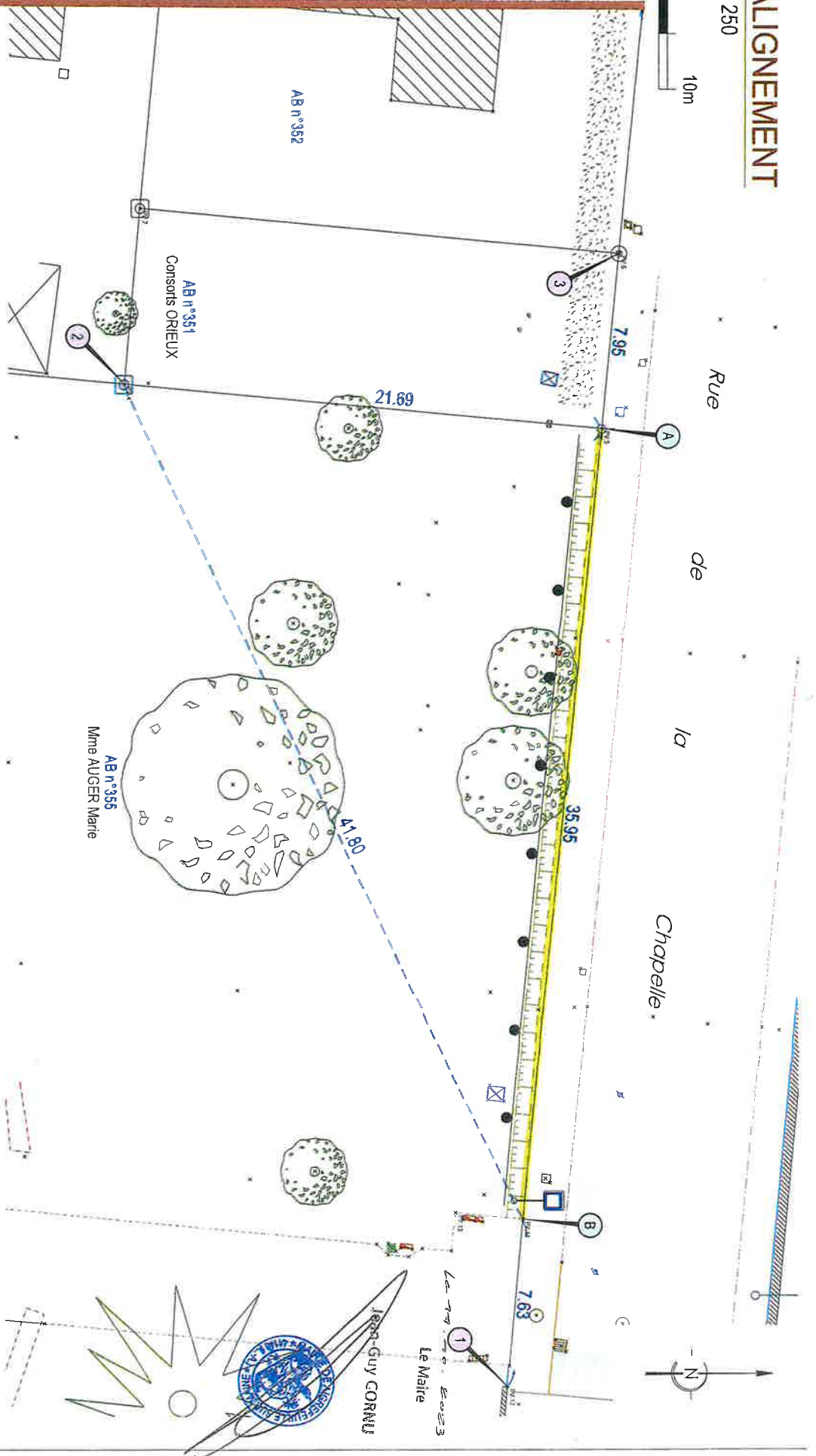
Informations :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa notification.
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Propriété de Mme AUGER Marie

PLAN D'ALIGNEMENT

ECHELLE : 1 / 250



PROGEO
CONSEILS
Géomètres-Experts

S. LEBOEUF - N. DECHENAUX

8bis, Place Saint-Jacques
44-190 CLISSON
Tel : 02.40.54.02.30
contact@progeoconseils.com

Date	Modifications	Visa
04/10/2023	Plan d'alignement	LM

MAT	X	Y	Matérialisation
A	1365364,30	6217808,21	Poinçonnière nouvelle
B	1365400,08	6217804,73	Angle de bordure
1	1365407,68	6217804,02	Angle de mur
2	1365362,41	6217786,60	Borne OGE nouvelle
3	1365356,39	6217808,57	Croix OGE existant

DOSSIER n° 2023 384

- Les coordonnées sont rattachées au système légal de référence : le RGF 93 (projection Lambert 9 zones - zone n°6 - CCA7).
- Le nivellement est rattaché au N.G.F. (IGN 69) (attachement par mesures GPS basées sur le réseau TERIA)



GÉOMETRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Le Maire
Jean-Guy CORNU